



je veux divorcer cause conjoint stérile

Par **espoir29**, le 15/11/2011 à 15:36

Bonjour, je suis marocaine mariée avec un français, entrée en France septembre 2008. Au début j'étais très heureuse de faire ma vie avec lui et avoir des enfants, mais les analyses médicales et les médecins affirment que mon mari est devenu stérile sans préciser la cause, ça nous a anéanti.

Suite à ça mon mari a fait une dépression et ressombré dans l'alcool depuis 2 ans alors qu'il a déjà des antécédents, je ne peux pas rester sans refaire ma vie et avoir des enfants car j'ai envie de ponponner comme toute femme, au même temps je ne peux me permettre de retourner au Maroc avec un échec; j'ai un travail je suis bien intégrée et j'aime ce pays. Ma question: si je demande le divorce à l'amiable qu'est-ce que je risque sachant que je viens d'avoir ma carte de 10 ans?

Par **Domil**, le 15/11/2011 à 15:49

Il existe un moyen simple: l'insémination artificielle avec donneur anonyme. Beaucoup de femmes y ont recours avec bonheur pour toute la famille. J'ai un peu de mal à comprendre qu'on puisse quitter un homme qu'on aime ou le laisser sombrer alors que la médecine est capable de pallier le problème (quelquefois avec 5 jours d'antibiotique d'ailleurs, beaucoup de médecins n'osent même pas le proposer)

[citation]si je demande le divorce à l'amiable qu'est-ce que je risque sachant que je viens d'avoir ma carte de 10 ans?[/citation]de la perdre, vous n'avez pas 4 ans de mariage